



FSU 28
3, rue Louis Blériot
28300 CHAMPHOL
Tel: 02.37.21.23.96

Hugues Villemade
Secrétaire départemental de la FSU 28

À

Mme. Le recteur de l'Académie Orléans-Tours

Champhol, le 2 février 2014

Objet : Situation des écoles de l'ECLAIR L. Armand de Dreux

Madame le Recteur,

Dans le cadre d'une relance de l'Éducation Prioritaire, le ministère vient d'annoncer les mesures pour 2015. Ces annonces font suite aux Assises locales et académiques de l'éducation prioritaire mais aussi à l'enquête « éducation prioritaire » de la FSU publiée fin décembre qui ont montré une attente forte par les personnels (notamment la réduction des effectifs et la possibilité de travailler différemment, temps pour travailler en équipe, permettre les relations aux familles et formation). Une rupture radicale avec les politiques d'éducation prioritaire mises en œuvre depuis 2006 est attendue et particulièrement avec le dispositif ECLAIR dont le ministre a enfin annoncé la disparition. Dès la rentrée 2014, une partie de ces mesures sera « testée » dans un nombre réduit de réseaux choisis au niveau académique.

Pour notre académie lors du CTA du 30 janvier seulement 3 « REP plus » fonctionneront à la rentrée 2014. P. et M. Curie à Dreux, Rosa Parks à Châteauroux et Rabelais à Blois. Les critères de choix étant les suivants : nombre de CSP défavorisés, nombre de boursiers et nombre de retards en 6ème ainsi que d'élèves issus des zones sensibles.

A notre étonnement, il apparaît que "les ÉCLAIR" non choisis présentent un nombre d'élèves boursiers nettement inférieur à ceux des 3 choisis. Ce critère plus que subjectif, nous interpelle quant aux demandes de bourses effectuées, d'autant qu'il exclut l'actuel ECLAIR L. Armand, pour la rentrée 2014 pour notre département.

Pour la FSU.28, la mise en œuvre échelonnée du dispositif interroge et crée des inégalités de traitement sur un secteur géographique sensible de notre département. Sur l'agglomération drouaise, la mise en œuvre des dispositifs de l'Éducation Prioritaire s'est toujours faite de manière simultanée pour les secteurs de P. et M. Curie et L. Armand ce qui est légitime au vu de la situation de ces deux « plateaux ». Le choix d'un unique réseau, pour 2014, nous semble injuste et les explications fournies au CTA ne correspondent pas à la réalité de nos collègues sur le terrain.

Par conséquent, pour notre département, nous vous demandons donc d'intégrer au dispositif « REP plus » l'actuel ECLAIR L. Armand, pour la rentrée 2014.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez Madame le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le secrétaire départemental de la FSU 28

Hugues Villemade

Copie à :

M. l'Inspecteur d'Académie - DASEN d'Eure-et-Loir
Mme. L'IEC Circonscription de Dreux 1
Écoles maternelles et élémentaires ECLAIR L. Armand
Collège L. Armand